



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2019

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 juin

Avenant n°1 à maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre avait été conclu avec le Cabinet JAOUEN ET RAIMBAULT pour le projet de réhabilitation de la mairie. Avis favorable du Conseil Municipal pour la nouvelle dénomination du Cabinet JAOUEN ET RAIMBAULT à savoir CF*architecture.

Avenant n°2 à maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre avait été conclu avec le Cabinet CF*architecture. Le montant du marché s'élevait à 27 389,46 €. Le forfait de rémunération devient définitif suite à l'approbation du coût prévisionnel des travaux de la phase APD d'un montant de 408 994,00 € HT. En conséquence, le montant de l'avenant n°2 s'élève à 4 921,07 € HT. Avis favorable du Conseil Municipal.

Admission en non valeur / Budget Assainissement

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur de la somme de 221,04 €.

DIA SAFER

Monsieur GESLIN, Maire, informe le Conseil Municipal que Maître AUBIN et Maître MENARD, Notaire à CRAON, ont été chargés de constituer le dossier de demande de déclaration d'intention d'aliéner des terres appartenant à Monsieur TRETON Jean Paul et à Madame LEGOURD Madeleine à SAINT GERMAIN DU PINEL.

Ces biens cadastrés sont les suivants :

B 448	19 a 18 ca
B 1029	62 a 71 ca
B 1031	3ha 39 a 89 ca
B 1034	20 ca
B 1036	21 a 27 ca
AC 1	13 a 37 ca
AC 3	39 a 37 ca
AC 171p	1ha 23a 05 ca

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Avenant 2 - lot n°05 Menuiseries extérieures et intérieures fermetures mobilier / Entreprise FADIER / Réhabilitation du bar

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le lot n°05 Menuiseries extérieures et intérieures fermeture mobilier a été attribué à l'entreprise FADIER. Le montant du marché initial s'élevait à 61 577,20 € HT. Le Conseil Municipal, réuni en séance, avait validé un avenant n°1 pour la fourniture et la pose d'un ensemble mobilier bar pour un montant de 17 245,00 € HT, soit 20 694,00 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n°2 d'un montant de 17 245,00 €.

Avenant n°1 LOT N°9 Carrelage – faïence – sol souple PENHOUET

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le lot n°9 Carrelage – faïence – sol souple a été attribué à l'entreprise PENHOUET. Le montant du marché initial s'élevait à 23 333,33 € HT. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n° 1 d'une montant de 1 183,00 € HT correspondant à des travaux supplémentaires (rattrapage de joint panneaux bois, fourniture de revêtement de sols souples, barre de seuil...).

Avenant n°2 Lot Plomberie Sanitaires Ventilation – PERRIN

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le lot n°8 Plomberie Sanitaire Ventilation a été attribué à l'entreprise PERRINEL. Le montant du marché initial s'élevait à 42 756,03 € HT. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n°2 correspondant à une moins Value de 3 335,54 €

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de deux chemins communaux et à la création d'un nouveau chemin communal
Avis favorable du Conseil Municipal pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de deux chemins communaux en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration

Décision Modificative n°2

Avis favorable du Conseil Municipal pour des virements de crédits

Objet : Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux 2019 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation 13,02 %
- Taxe foncier bâti 12,90 %
- Taxe foncier non bâti 33,23 %

Donation parcellaire AB 020

Avis favorable du Conseil Municipal